

Communiqué du Bureau National de l'UPR : Erick Mary, délégué au militantisme, s'exclut lui-même de l'UPR



Par un message qu'il a pris l'initiative d'adresser au plus grand nombre possible de ses contacts et de diffuser publiquement sur Internet, M. Erick Mary a annoncé que le Bureau National de l'UPR l'avait exclu du mouvement, et cela sans en donner la moindre explication de fond et en prenant une posture victimaire.

Le simple fait que ce soit M. Mary lui-même qui ait annoncé publiquement sa propre exclusion a ainsi rendu irréversible une décision qui n'était pas encore formellement prise. Plutôt que d'exclusion, il s'agit donc bien davantage d'une démission, mais présentée dans des formes qui visent à jeter l'opprobre sur les instances dirigeantes de l'UPR.

Le souci de M. Mary de tenter de semer publiquement le trouble et la zizanie au sein de notre mouvement prouve au passage le peu de cas qu'il fait de notre combat collectif. Il se présente une nouvelle fois comme s'il était le seul à faire fonctionner notre mouvement, en affichant ainsi un dédain profond pour tous les responsables administratifs ou départementaux qui consacrent bénévolement un temps précieux pour l'UPR sans songer, eux, à faire leur auto-promotion.

Comme le dit l'adage, « le linge sale se lave en famille » et M. Mary a tenu au contraire à le faire publiquement, dans l'objectif évident de nuire à l'UPR.

Puisque M. Mary a jugé opportun d'agir de la sorte, le Bureau National de l'UPR se voit contraint de répondre publiquement à sa mise en cause et d'explicitier les raisons de cette polémique.

Celle-ci a été créée, par M. Mary lui-même, lorsqu'il a décidé, de sa propre initiative et sans en référer à qui que ce soit, de diffuser une vidéo et un montage dans lequel il se fait interroger à côté d'un ananas bien visible. L'affaire pourrait paraître risible si elle n'était pas pleine de sens caché : car, pour les internautes qui savent décrypter le symbole, cette présence insolite renvoie à une chanson de l'humoriste Dieudonné M'Bala M'Bala, qui transformait une chanson de la chanteuse de variétés Annie Cordy, « Chaud cacao », en « Shoah nanas », dans le but de

Union Populaire Républicaine | UPR

~~L'union du peuple pour rétablir la démocratie en libérant la France de la prétendue union européenne de l'OTAN et de l'euro~~
plaisanter sur l'extermination des juifs pendant la Seconde Guerre mondiale. Nous rappelons que l'humoriste a été condamné pour cela par la justice française à 20.000 euros d'amende pour provocation à la haine.

Comme l'on pouvait s'y attendre, la mise en ligne de cette vidéo – qui n'avait reçu l'aval de personne au Bureau National - nous a valu aussitôt de recevoir plusieurs messages indignés d'internautes, dénonçant la signification antisémite du symbole utilisé, ainsi que deux démissions immédiates d'adhérents. L'objectif poursuivi par M. Mary a ainsi été atteint : jeter le doute sur notre mouvement en tentant de lui accoler une image sulfureuse et semer la discorde entre adhérents, sans rime ni raison et sans que cela ait le moindre lien avec le programme de l'UPR.

Il ne s'agissait malheureusement pas de la première fois. M. Mary avait déjà commis un dérapage provocateur de cette nature en janvier dernier, en incrustant de son propre chef des ananas dansants dans une vidéo. Découvrant ce montage a posteriori, et dûment alertés par des protestations d'internautes, nous lui avons alors expressément demandé de supprimer le passage litigieux et l'avons mis en garde sur le caractère inacceptable - et contraire à la Charte fondatrice de l'UPR - de ce genre d'allusions. Pour la première fois, nous avons bien voulu accepter ses explications, et considérer qu'il s'agissait d'un geste très maladroit et d'un humour mal placé qui avait dépassé la pensée de son auteur. L'intéressé nous avait d'ailleurs assuré qu'il n'y avait aucune volonté antisémite de sa part.

La récidive à laquelle il vient de se livrer de façon tout-à-fait préméditée témoigne, hélas, que nous avons eu tort de faire confiance à son sens des responsabilités et à l'engagement oral qu'il avait pris de ne pas commettre de nouveau les mêmes allusions intolérables. Allusions scandaleuses, qui blessent les sensibilités de nombreux adhérents, offusquent légitimement le plus grand nombre, et n'ont pas leur place dans un parti sérieux et responsable comme l'UPR.

Cette nouvelle provocation s'inscrit du reste dans un contexte où M. Mary, n'écoutant que lui-même et refusant de se coordonner avec le Bureau National, a développé une approche de plus en plus personnelle de ses fonctions au cours des dernières semaines. En multipliant les initiatives et les dénominations martiales ("FFI", "Brigades") sans en référer au Bureau National, il a rendu de moins en moins net et lisible le message de l'UPR, et a voulu lui donner un style mi-agressif mi-folklorique, en totale inadéquation avec le caractère sérieux et pondéré de notre mouvement. Un style agressif qui nous a d'ailleurs valu, lui aussi, l'étonnement et les protestations de plusieurs adhérents et sympathisants, dont une démission.

C'est pour toutes ces raisons que le Bureau National, se sentant trahi par cette nouvelle vidéo provocatrice, a demandé à l'unanimité à M. Mary, soit de la retirer immédiatement et de prendre l'engagement écrit solennel de ne plus agir de la sorte, soit de présenter sa démission de l'UPR. C'est cette dernière solution qu'il a choisie, en refusant de retirer sa vidéo et en osant se présenter comme une victime.

Cette affaire pénible a néanmoins le mérite de permettre à tous nos adhérents et sympathisants de prendre la mesure de la bonne foi des dirigeants de l'UPR et de la fermeté inébranlable avec laquelle nous ferons respecter nos idéaux et nos valeurs.

Les adhérents de l'UPR, venus de tous les horizons politiques, de tous les milieux sociaux et de toutes les convictions religieuses, ont rejoint notre mouvement parce qu'ils ont foi, à juste titre, dans l'honnêteté de notre démarche de rassemblement, dans la justesse de nos analyses, dans la pertinence de notre programme, dans la fermeté de nos convictions républicaines, et dans le refus absolu de tout extrémisme et de toute discrimination, de quelque nature que ce soit.

Notre Charte fondatrice précise ce dernier point de façon on ne peut plus claire dans sa Conclusion :

« La liberté d'opinion laissée aux adhérents de l'UPR sur de très nombreux sujets trouve cependant sa limite dans la nécessité de conserver au mouvement sa dynamique et sa collégialité, et dans le principe éthique qui commande de n'attaquer personne en raison de ses convictions religieuses, de ses origines ou autres. »

C'est sur cette Charte que les adhérents de l'UPR ont adhéré à notre mouvement. Le Bureau National de l'UPR sera toujours intransigeant pour la faire respecter. C'est parce que M. Mary a compris qu'il ne pourrait jamais transformer l'UPR en un parti ayant quelque complaisance que ce soit pour des attitudes ou des propos haineux ou

Union Populaire Républicaine | UPR

~~L'union du peuple pour rétablir la démocratie en libérant la France de la prétendue union européenne de l'OTAN et de l'euro antisémites qu'il en a tiré les conclusions, en en démissionnant aujourd'hui.~~

Nous ne doutons pas que nos adhérents - dans leur écrasante majorité - seront heureux de trouver, dans cet incident, une nouvelle preuve que la Charte qui nous lie est d'une grande solidité et qu'elle les prémunit contre toute mauvaise surprise programmatique ou autre.

Le Bureau National, qui est en contact quotidien, se réunira de façon formelle le 27 avril prochain pour décider du nouvel organigramme de l'UPR résultant de la démission de M. Mary. Cet organigramme sera rendu public et mis en ligne dans les jours qui suivront.

Bureau National de l'UPR

François ASSELINEAU, Président

Patrick CECCARELLI, Délégué national chargé de l'Internet

Laurent DAURÉ, Délégué national chargé du courrier et des affaires réservées

Vincent LAMIC, Délégué national chargé de l'administration